



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Département de l'Éducation Nationale



Projet de Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation
et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des
changements climatiques et de la lutte contre la désertification

*Diagnostic en matière de Sensibilisation
et d'Éducation Environnementales au Maroc*

Résumé du Rapport

Février 2007



Union européenne



Enda Maghreb
Environnement, Développement et Action



Forum de la Citoyenneté

Ce document a été élaboré par Messieurs

Ahmed BIROUK et Mohamed MENIOUI

Experts chargés de l'élaboration
du Diagnostic et de la Stratégie Nationale
d'Éducation et de Sensibilisation
à l'Environnement

Plan

I. Introduction.....	4
II. Approche Méthodologique.....	4
III. Principaux résultats	5
A. L'ESE dans les programmes nationaux.....	5
B. Le secteur public et la problématique d'ESE	5
C. Rôle et besoins du secteur associatif en matière d'ESE.....	7
D. Rôle et besoins du secteur privé en matière d'ESE.....	10
IV. Conclusions	13

I. Introduction

En ce début de 21ème siècle, le Maroc est confronté à des problèmes complexes en matière de développement et d'environnement. Ses ressources naturelles (terrestres, hydriques et marines) sont menacées tant en quantité qu'en qualité par des risques de dégradation de plus en plus sérieux. En effet, les pressions auxquelles sont confrontés les ressources et les espaces naturels dépassent largement leurs capacités de renouvellement.

Le processus de dégradation est par ailleurs accentué par le manque de coordination et de synergies des actions initiées par les acteurs nationaux et locaux en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (ESE). Selon le rapport national du développement durable (2002): « *en dépit des efforts déployés et des progrès réalisés, les actions menées en matière d'Éducation, de Formation et de Sensibilisation n'ont pas permis une conscientisation collective des forces vives de la société et une responsabilisation personnelle du citoyen vis-à-vis des atteintes subies par l'environnement* ».

Dans ce cadre, Enda Maghreb mène, en partenariat avec l'association Forum de la Citoyenneté depuis mai 2005 un projet de « Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la désertification » qui bénéficie du soutien financier de la Commission européenne (réf ENV / 2004 / 081-284). Ce projet vise via une stratégie nationale à: (i) le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement; (ii) la promotion du rôle de la société civile, notamment des ONG et des médias spécialisés, en matière d'éducation à l'environnement à travers leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'éducation à l'environnement; (iii) la réalisation d'actions pilotes concernant l'intégration des aspects environnementaux dans les méthodes et les programmes d'enseignement et dans les actes de la vie quotidienne des citoyens.

Pour permettre une mise en œuvre optimale des différentes activités du projet, **un diagnostic / état des lieux national en matière d'éducation / sensibilisation à l'environnement doit préalablement être élaboré**. Le diagnostic vise à évaluer les progrès réalisés et les contraintes rencontrées par les différents acteurs en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, en mettant en lumière les thématiques abordées, les publics touchés et les supports didactiques utilisés.

II. Approche Méthodologique

La phase de diagnostic a été menée selon trois principales approches: (i) une analyse bibliographique des nombreuses études et stratégies nationales et sectorielles, des textes des principaux accords internationaux ainsi que les approches stratégiques de nombreux autres pays; - (ii) une enquête basée sur des questionnaires élaborées et envoyées à divers acteurs; - (iii) des interviews menés lors de visites de terrains auprès d'autres acteurs, en particulier des projets de développement.

III. Principaux résultats

Les données recensées par diverses approches bibliographiques ou de terrain ont été analysées; les résultats sont résumés ci-dessous.

A. L'ESE dans les programmes nationaux

L'ESE est une composante omniprésente dans la quasi-totalité des programmes et des stratégies en rapport avec l'environnement, du moins en tant que mesure d'accompagnement.

Les analyses stratégiques qui ont donné le plus d'intérêt à cette question de la sensibilisation et l'éducation environnementales sont généralement celles à caractère national. Elles ont mis l'accent sur **les grandes lacunes pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre d'un cadre national (Stratégie et plan d'action) visant l'information, la conscientisation**, la responsabilisation et la participation des populations aux efforts nationaux et internationaux pour la conservation, la protection, l'utilisation rationnelle et la valorisation des différentes composantes de l'environnement (services et ressources). Il importe cependant de signaler que la majorité de ces analyses et de ces stratégies ne font **pas de lien direct entre l'ESE et le développement durable**, bien qu'une lecture fine et entre les lignes semble indiquer que la préoccupation est bien là mais non exprimée.

La mise en place de systèmes d'information à l'échelle nationale représente un point positif de la question. L'élaboration de portails web sur la mise en œuvre des trois conventions environnementales de Rio (**CHM – biodiversité -Maroc**, CIEDE pour la CCCC, **SCID** pour la CCD), s'est avérée **très utile** en matière de fourniture de données pour les actions d'ESE à l'échelle nationale. Cependant, ils souffrent plus ou moins du manque de suivi et d'actualisation de l'information disponible, ce qui demande la mise en place de mécanismes précis et la disponibilité continue de personnel et de moyens à la mesure de l'ambition tracée dans les objectifs de chacun de ces systèmes. **L'ESE constitue certainement l'un des domaines de synergie par excellence pour la mise en œuvre des 3 Conventions de Rio**, notamment à travers l'échange et la gestion de l'information de base, ainsi que l'organisation des campagnes de sensibilisation et la programmation des activités d'éducation.

De l'analyse de ces travaux se dégage l'importance du besoin de la mise en place d'un cadre national unifié et intégré en matière d'ESE. C'est un besoin à la fois *écologique, socio économique et éducatif*, qui devrait aller au-delà de la conscientisation des populations, et viser *le changement des attitudes et comportements des diverses catégories de la société* vis-à-vis de la question environnementale.

B. Le secteur public et la problématique d'ESE

De l'analyse des données relatives aux activités d'ESE dans les administrations et services publics, il ressort **une grande complémentarité entre les potentialités des diverses institutions** analysées, du moins celles relevant des cinq départements ministériels les mieux impliquées dans la gestion de l'environnement et l'encadrement des populations. En effet, on distingue deux grands types d'institutions:

- 1) d'une part celles impliquées dans **la gestion des différents éléments de l'environnement global** : coordination et centralisation de l'information environnementale (MATEE), ou gestion des principales ressources naturelles du pays que sont les forêts, les eaux continentales (HCEFLCD), l'agro-système et les ressources halieutiques (MADRPM);
- 2) d'autre part celles chargées **de l'éducation ou de l'encadrement des populations cibles** telles que le MENESFCRS chargé de l'éducation formelle a sein des écoles, collèges, lycées et

universités, le SEA plus concerné par l'alphabétisation du grand public ou encore le SEJ dont le domaine de compétence concerne la femme, les jeunes, scolarisés ou pas, ainsi que plusieurs autres populations dans les secteurs formel, non formel et informel.

Il est évident que les limites entre ces départements ne sont pas aussi franches que l'on s'efforce de croire, car il y a toujours des domaines d'intérêt commun.

D'autres départements ministériels sont chargés de la gestion de **secteurs socio-économiques stratégiques, pouvant porter préjudice à l'environnement** et à ses potentialités dans le développement local, régional ou national (tourisme, énergie et mines, industrie, ...), malgré que la majorité de ces institutions soient dotées d'unités "environnement". Leurs activités environnementales restent généralement ponctuelles dans le temps et l'espace.

Le rôle et les besoins des collectivités locales ont été étudiés. La charte de 2002 constitue un cadre qui s'est attaché à consolider les acquis de la décentralisation communale, elle a, au-delà des aspects techniques, fondé des approches nouvelles pour une démocratie de proximité. Elle comprend des articles en relation plus ou moins directe avec l'ESE (surtout Art. 41 et 40) et la protection de l'environnement en général, qui ne sont pas loin de rappeler, par leur contenu, les approches basées sur les notions de développement durable. Ces articles sont encore loin d'être mis en œuvre au niveau des CL, qui constituent en majorité, et pour l'instant, à la fois une cible active et un acteur futur de l'ESE. La priorité pour les CL semble porter d'abord sur la mise en application de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et leur élimination, pour le renforcement de ce secteur, notamment en ce qui concerne la mise en place des décharges contrôlées et la réhabilitation des anciennes décharges, dites sauvages. Toutefois, pour les aspects en relation plus directe avec l'ESE pour la mise en œuvre de 3 Conventions de Rio, le rôle des CL demeure primordial, et seule l'approche régionale permettrait de hiérarchiser les priorités en fonction des domaines respectifs des Conventions et des possibilités des CL.

Les activités d'ESE touchent à une large panoplie de thématiques qui sont en relation directe ou indirecte avec l'effet des activités anthropiques sur l'aggravation des phénomènes de désertification, de changements climatiques ou de dégradation de la biodiversité. Globalement, elles portent sur (i) la gestion des **ressources naturelles** (eau, composantes de la biodiversité, sol, air,...) (ii) la sensibilisation sur les effets néfastes des activités humaines sur la **qualité de l'environnement** et le cadre de vie (pollutions, déchets solides et liquides...) et (iii) la rationalisation de l'utilisation de **l'énergie** et la **promotion des énergies renouvelables**.

Ces **activités demeurent généralement ponctuelles dans le temps et dans l'espace** et sont à **caractère curatif prédominant**, si l'on excepte celles destinées aux jeunes. Le caractère ponctuel se répercute sur le manque de synergies entre les activités menées par les diverses institutions étatiques, **malgré l'effort de coordination mené à travers le Département de l'Environnement**.

Le Maroc dispose de **capacités de communication** susceptibles de jouer un rôle de premier ordre pour la transmission des messages de sensibilisation et des programmes éducatifs en matière d'environnement (télévision, radio, presse écrite...). **L'implication plus poussée des agents de communication dans l'entreprise d'ESE pour le développement durable suppose la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement conséquents** pour cette cible active très importante, ainsi que des mesures d'incitation à son égard. La disponibilité d'une source d'information qui alimente, de façon ininterrompue, les programmes des médias va grandement faciliter la tâche des journalistes. En effet, de par leur formation journalistique initiale et de par celle pouvant leur être dispensée en matière d'environnement, les journalistes sont largement capables d'adapter l'information en fonction du contexte et des groupes cibles, et de la rendre moins "aride", plus attrayante pour le citoyen moyen, qui peut être accablé par des soucis quotidiens, susceptibles de reléguer au second plan sa concentration sur les questions d'intérêts collectifs comme l'environnement.

Les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'ESE restent importants malgré les budgets alloués aux administrations. Ces derniers concernent les **ressources humaines, la formation, les moyens de terrain**, etc. Les effectifs chargés de la question ESE dans les administrations demeurent, en effet, trop insuffisants pour mener de véritables programmes d'ESE d'envergure nationale, intégrant les préoccupations planétaires. Nombreux d'entre eux manquent, en plus, d'informations et de formations sur de nombreuses questions environnementales, sur les ressources naturelles nationales, sur les approches de montage de projets, de la gestion et du suivi de ces projets, etc. **En fait, les moyens ne font pas complètement défaut et c'est plus une question de hiérarchisation des priorités budgétaires que de disponibilité des moyens.** Il s'agit, *in fine*, de l'insuffisance d'engagement politique vis-à-vis de la question environnementale dans son ensemble, et de l'ESE en particulier.

Les insuffisances de ces moyens semblent également se répercuter sur la qualité des outils d'ESE produits, en grande partie faits de supports imprimés (posters, dépliants, etc.), malgré que le pouvoir créatif local, très fertile, dispose, en matière d'ESE, d'un vaste champ d'expression et d'innovation, sous toutes ses formes; scientifique, technique, pédagogique, artistique, journalistique, littéraire, etc.. Seule la disponibilité de moyens, de formations et d'organisation stratégique permettra avec certitude l'éclosion d'outils diversifiés, avec des formes créatives à portée locale et régionale, que personne ne peut imaginer a priori, car il faut être bien imprégné de la problématique exacte et du besoin du moment sur le plan local ou régional.

Le rôle de la coopération internationale, sous formes multilatérale ou bilatérale est indéniable, et son apport est très évident dans le cas des départements clés chargés de la gestion des différents éléments de l'environnement (MATEE, HCEFLCD, MADRPM). Ce rôle se concrétise surtout à travers l'assistance technique et financière au montage et à la réalisation de projets de développement de différentes tailles, qui incluent en général la composante relative à l'éducation et /ou la sensibilisation environnementales.

Malgré l'effort de coordination mené à travers le **Département de l'Environnement**, un problème crucial s'impose et concerne **l'insuffisance d'harmonisation des activités entre divers acteurs nationaux**, ce qui se répercute sur l'état général de l'environnement. En effet, bien que certains accords soient convenus entre plusieurs de ces départements, surtout en matière d'éducation de base, les actions de terrain restent très limitées, ce qui semble dû à l'absence d'un espace national de travail unifié, homogène, intégrateur, ... ceci favorise le désengagement de certaines parties, les redondances dans les activités, l'utilisation non rationnelle des moyens matériels et financiers, etc. On se trouve ainsi devant l'incapacité d'atteindre des objectifs nationaux d'ESE et, le plus souvent, avec des solutions fragmentaires à des problématiques environnementales ponctuelles.

C. Rôle et besoins du secteur associatif en matière d'ESE

Les acteurs du milieu associatif représentent l'un des partenaires-clés de la SPAN E/S E et une composante majeure dans le dispositif des opérations d'éducation ou de sensibilisation environnementales à l'échelle nationale, régionale ou locale. En effet, avec leur approche qui favorise la proximité, la participation des groupes cibles et le contact direct de la réalité, les associations trouvent dans l'E/S E un champ d'expression et de participation à la fois vaste et bien adapté à leur démarche et leur mode d'action, et qui, de surcroît, permet de capitaliser le savoir - faire accumulé et l'expérience acquise avec le temps.

En matière d'E/SE, les acteurs du milieu associatif sont caractérisés par leur grande diversité. Cette diversité peut être perçue à la fois comme un signe et un facteur de vitalité et d'évolutivité du secteur. Globalement, on peut y dégager deux groupes d'ONG: (i) Une majorité d'associations jeunes, à très

large champs d'action; (ii) Quelques associations plus anciennes, plus expérimentées, parfois à portée nationale.

La panoplie d'activités conduites est extrêmement variée et porte sur différents groupes cibles qui ont été abordés en détail dans l'étude. Les catégories d'actions / activités dégagées sont les suivantes:

- pour les **actions de SE** (sensibilisation environnementale): conscientisation préliminaire, communication / information, démonstrations, mobilisation autour d'activités physiques collectives, actions de plaidoyer.
- pour les **activités d'EE** (éducation environnementale):: activités physiques en groupe dans les établissements scolaires, création / encadrement de clubs et de centres de l'environnement, production d'outils de communication pour l'EE, renforcement des capacités des ONG en matière d'EE.

Ces catégories d'activités sont citées de manière graduelle en fonction de l'expérience et des moyens des ONG qui les conduisent. Elles sont menées à différentes échelles, mais la portée locale ou régionale des activités est prépondérante, mises à part les actions de communication information qui, grâce à l'usage des mass media, touchent une large proportion de la population.

Toutes les ONG enquêtées jugent que **l'impact est positif vis-à-vis des groupes ciblés par leurs activités d'E/S E**. Cet impact est exprimé d'abord par la réceptivité et la bonne réaction de la population visée; par l'amélioration de la prise de conscience ; la motivation pour la poursuite des actions; le transfert des acquis en cas de formation d'animateurs locaux pour la sensibilisation (effet multiplicateur), et, plus rarement, par le changement de comportement de la population cible. A ce sujet, il y a lieu d'élaborer rapidement des indicateurs clairs et simplifiés pour l'évaluation des impacts des activités d'E/SE, car ces **indicateurs d'impacts font fortement défaut**.

L'usage des media, surtout la presse écrite et les radios locales, est confirmé par les ONG, mais il reste insuffisamment développé, et la **nécessité d'une plus grande implication des journalistes dans les formations autour de l'E/SE** se fait sentir. L'emploi de l'Internet pour l'information/communication commence à s'étendre, mais son impact reste limité aux habitués du web. Il incombe à l'ensemble des six chaînes de télévision marocaine (RTM, 2MTV, Al Maghribia, Arrabaa, Arriadia, Assadissa) de consacrer plus de temps de diffusion aux programmes et spots traitant d'E/SE, et, plus généralement, de développement durable, chaque chaîne ayant son public et ses domaines de prédilection. Grâce à leur impact visuel et largement accessible, elles peuvent communiquer efficacement un grand nombre de messages que les autres media ne sont pas en mesure de faire. Les ONG et fondations seraient alors plus en mesure d'exprimer leur savoir- faire.

Les difficultés dégagées par l'étude ont trait aux principaux facteurs suivants : (i) l'insuffisance, sinon le manque de moyens, (ii) le manque de ressources humaines qualifiées, (iii) des partenariats peu développés, etc.

Les besoins de renforcement des capacités découlent des difficultés énumérées ci dessus, ils ont été détaillés dans l'étude et concernent: (i) Les besoins en ressources humaines, (ii) les besoins en formation, (iii) les besoins matériels pour mener à bien les activités d'E/S E, qui concernent le matériel de transport, d'informatiques et de bureautique.

L'étude a montré que, dans la large panoplie d'outils disponibles, les plus utilisés sont ceux qui ne demandent pas d'investissements coûteux ni un savoir faire poussé, alors que ceux qui nécessitent la mobilisation de moyens financiers importants ne sont pas ou peu utilisés, sauf dans le cas d'actions en partenariats ou dans le cadre de projets de coopération menés par des ONG nationales. Les affiches, les dépliants et les expositions restent les outils les plus utilisés par les ONG, notamment dans les campagnes de sensibilisation. En matière d'EE, les Cd Rom représentent l'outil le

plus employé par les ONG qui visent le public des écoliers, des instituteurs et des animateurs associatifs. A l'inverse, les kits et les malles pédagogiques, outils moins disponibles et qui demandent une certaine maîtrise de la question, restent employés par seulement 8 % des ONG de l'échantillon enquêté.

Si la moitié des ONG jugent que les outils développés et / ou utilisés sont adaptés à leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, d'autres relèvent le **besoin d'adaptation rapide compte tenu de l'évolution des NTI, des thématiques ou du public cible**, d'autres ONG mentionnent, en plus, le besoin de réédition des outils qui sont produits mais en rupture de stock, avec des réajustements éventuels du contenu.

Le besoin en outils didactiques et pédagogiques adaptés pour l'E/SE en fonction des conditions environnementales et linguistiques locales a été souligné (documents, affiches, animations et kits pédagogiques sur les trois conventions de Rio, sur le développement durable, etc.). Un certain effort d'adaptation des ONG en fonction des spécificités locales est reflété à travers la production d'outils en Tamazight, en Tachelhit ou en arabe dialectal, à côté de ceux qui sont en arabe classique ou en français. Néanmoins, pour plusieurs ONG, la non adaptation des outils utilisés reste due au manque de moyens pour développer ou obtenir des outils plus conformes aux conditions locales.

Les actions d'E/S E sont presque toutes menées par les ONG en partenariat avec différentes institutions et / ou ONG / fondations nationales, parfois internationales ; même si certaines associations ont souligné que leurs actions sont entièrement autofinancées. Ces partenariats se traduisent généralement par un partage des coûts des opérations, la répartition des charges techniques et logistiques de préparation, d'encadrement et de réalisation des activités. **Le partenariat avec les organismes publics est entrain de se renforcer** progressivement vers la réalisation en commun d'actions concrètes en matière d'E/S E. Plus de 80 % des ONG étudiées ont déjà établi des relations de coopération avec au moins un département ministériel ou un établissement public pour la réalisation d'actions d'E/SE. L'avènement de l'INDH aura certainement un impact sur la dynamisation de l'action associative au niveau local et sur l'implication des Agence Régionales de développement social et des collectivités locales. Le problème de non continuité des relations de partenariat avec les acteurs du secteur public a été soulevé par certaines ONG, ainsi que les complications et lourdeurs bureaucratiques.

L'appui au secteur associatif et le soutien de la coopération au développement de la part des institutions étrangères (agences de coopération multilatérales et bilatérale, ONG et fondations internationales) **représente un atout important** en faveur des activités d'E/S E menées par les ONG. Lorsque ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement et de protection de l'environnement, menées avec le soutien de programmes ou d'agences de coopération internationale, les ONG y gagnent en matière de renforcement des capacités et d'expérience, mais aussi en exigences vis-à-vis des procédures de suivi - évaluation. Les relations avec les bailleurs de fonds peuvent se détériorer lorsque les actions programmées sont réalisées avec beaucoup de retards ou annulées pour une raison ou une autre (délais insuffisants, blocages administratifs, non participation d'un partenaire, programmation bâclée, etc..).

La mise en réseaux des ONG à diverses échelles territoriales (régionale, nationale ou internationale) représente l'un des meilleurs moyens pour le renforcement des capacités du tissu associatif national en matière d'E/S E, pour rompre l'isolement des petites structures associatives, et pour tirer bénéfice de la synergie créée entre les ONG actives autour de cette thématique. Il n'existe pas encore de réseau consacré exclusivement à l'E/S E, et les regroupements existants incluent parfois ce volet dans leur programme global. Même si les apports positifs des cadres de réseautage existants ont été soulignés par les ONG interrogées, des contraintes ont été relevées compte tenu de la large gamme d'activités et de thématiques environnementales traitées, et de

l'insuffisance des moyens disponibles. Il en résulte des répercussions négatives sur le fonctionnement des réseaux et sur le déficit de communication entre leurs ONG membres.

Plusieurs solutions sont envisageables, comme, par exemple, celle de renforcer certains parmi les réseaux existants, ceux qui sont les plus actifs en matière d'E/S E, et de les fédérer dans le cadre d'un réseau national d'E/S E, qui pourrait s'étendre à des acteurs autres que ceux de la société civile (secteurs public et privé).

D. Rôle et besoins du secteur privé en matière d'ESE

D1. Rôle dans le sponsoring d'activités d'ESE

Les entreprises privées, surtout celles de grande taille, jouent un rôle important dans le sponsoring d'activités d'ESE, et il ya lieu d'examiner les mécanismes de renforcement des partenariats dans ce sens.

Les entreprises privées de grande taille représentent en effet des partenaires très importants de projets d'E/S E. Les partenariats engagés peuvent être d'ordre financier et / ou technique, selon la forme d'engagement de l'institution par rapport à la question environnementale..

Cet engagement prend en effet deux formes principales:

1. Le champ d'action de l'institution privée concerne directement des problématiques d'environnement;
2. Les opérateurs privés souhaitent se donner une image d'entreprise-citoyenne, doublée parfois d'une image "verte";

Des institutions privées œuvrant directement dans le domaine de l'environnement commencent à voir le jour au Maroc, c'est notamment le cas d'entreprises en relation avec la gestion des déchets urbains et l'assainissement, la dépollution ou l'entretien d'espaces comme Veolia Environnement, la Lydec ou Tecmed, etc. Ces entreprises, et d'autres, ont participé au soutien de plusieurs activités d'ESE, en parallèle à leurs propres activités.

L'autre genre d'intervention environnementale du secteur privé, et qui devient relativement commun, concerne des opérateurs privés souhaitant se donner une image "verte". Il s'agit en général de grandes entreprises, qui, dans le cadre de la valorisation de leur image d'entreprise-citoyenne, et à l'instar de plusieurs établissements et entreprises du domaine public et semi-public, mènent des actions spécifiques dans plusieurs domaines tels que l'accueil et l'accompagnement de projets porteurs, la participation aux opérations liées à la bienfaisance, au soutien aux manifestations socio - culturelles et la promotion d'actions relatives à la protection de l'environnement.

Pour ce dernier aspect qui nous concerne plus particulièrement, les actions menées portent sur le sponsoring de campagnes d'ESE, comme la participation à l'opération "Plages Propres", pilotée par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement (hygiène et propreté des plages, sécurité des estivants et animation). C'est le cas, entre autres, de la Samir, de Holcim Maroc, de Maroc Telecom, etc. Ces entreprises pourrait donc être partenaire financier d'actions d'ESE, notamment quand celles-ci débouchent sur des résultats concrets et, dans un souci de visibilité, sont susceptibles d'être largement médiatisés.

Dans le cadre d'une stratégie national d'ESE, et dans le but d'organiser l'apport des sponsors, il y aurait lieu de formaliser les partenariats avec les grandes entreprises privées donatrices, éventuellement via la CGEM et sa cellule Environnement. Cette action aurait pour objet de dynamiser ce genre de partenariats et de pérenniser l'engagement des donateurs, sans pour autant juguler la liberté d'action des entreprises. En contrepartie, les entreprises donatrices pourraient avoir un label de reconnaissance pour leur contribution, et qui pourrait éventuellement se traduire au niveau fiscal, sous forme

d'exonération partielle, en conformité avec les principes sur les incitations financières qui sont inscrits dans la loi n° 11-03, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Cela suppose que les textes d'application de cette loi et d'autres lois soient publiés.

D2. Besoins en matière de sensibilisation, de formation et d'incitation pour la mise à niveau environnementale

D'un autre côté, les entreprises privées ont des besoins en matière de sensibilisation, de formation et d'incitation pour leur mise à niveau environnementale, surtout celles dont les activités relèvent de différents secteurs de l'économie en interactions directes avec l'environnement.

Le marché marocain de l'environnement est encore au stade de embryonnaire, mais il est appelé à se développer à moyen et long termes, afin de répondre à l'évolution des politiques environnementales des partenaires commerciaux du pays, notamment ceux avec qui des accords de libre échange ou de voisinage sont établis (UE, USA, Turquie,...), et pour se préparer à l'échéance 2012 de l'après Kyoto. L'industrie est hautement dépendante de l'importation, et les normes de protection de l'environnement relatives à la production industrielle ne sont pas encore mises en application au Maroc; dans certains secteurs, l'industrie a cependant pris l'initiative de rendre sa production et, par la même occasion, son environnement, plus propres.

Les responsables des entreprises privées de l'industrie, du secteur hôtelier, de l'agro alimentaire, etc., même s'ils sont en principe conscients de la nécessité de la protection de l'environnement, ont encore des réticences sur l'utilité d'investir dans ce domaine ; l'entreprise ayant en général peur du surcoût occasionné par une intervention dans le domaine de l'environnement et ne voyant pas de rentabilité immédiate.

Les besoins vont donc au-delà de la conscientisation des responsables des entreprises privées, notamment industrielles, et se traduisent essentiellement en termes de **formation et d'application de mesures incitatives**. Parmi les besoins en formation, il y a lieu de citer: - normes et règles environnementales pour les industries polluantes; - économie de l'eau et de l'énergie pour les responsables des établissements hôteliers, - projets alternatifs et incitatifs, ainsi que normes en matière d'hygiène et de qualité pour les responsables d'entreprises agricoles et d'agro- alimentaires.

Le besoin de mise en place de mesures incitatives et financières pour la mise à niveau en fonction des normes et règles environnementales a été identifié depuis assez longtemps à la fois par les responsables gouvernementaux et ceux du secteur privé.

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour la mise à niveau environnementale du tissu industriel, comme par exemple, dans le cadre du Programme de Gestion et de Protection de l'Environnement (PGPE), mené en collaboration entre le MATEE et la GTZ. Par ailleurs, des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des industriels, et des guides de dépollution et de gestion des déchets ont été mis au point (Programmes PGPE, FODEP, etc..).

Le principe des incitations financières et fiscales est clairement inscrit dans les articles 58 et 59 du Dahir n° 1-03-59 (12 mai 2003), portant promulgation de la loi n° 11-03, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Ce système vise l'encouragement des investissements et le financement des projets portant sur ce domaine. Cependant, **il manque encore les textes d'application de cette loi**, qui devraient fixer les modalités de sa mise en œuvre dont les subventions de l'État, les exonérations partielles ou totales des droits de douanes, de taxes ou d'impôts, les prêts à long terme, les crédits à intérêt réduit et toutes autres mesures d'incitation appropriées.

Au même chapitre, le Fonds National pour la protection de l'Environnement, qui n'est pas encore opérationnel, a tout de même été institué par la loi n° 11-03, et dont les ressources seraient destinées

essentiellement au financement des mesures incitatives citées plus haut. C'est un fonds qui, non plus, n'est pas encore muni de textes d'application de la dite loi, afin de bien préciser les mécanismes de son alimentation et de son utilisation.

Une série **d'actions concrètes ont été initiées** en matière d'incitation à la protection de l'environnement et de partenariat avec le secteur privé telles que: la création du fonds de dépollution industrielle (**FODEP**) et du centre marocain de production propre (**CMPP**).

Les mesures discutées plus haut n'excluent pas que pour beaucoup d'acteurs du secteur privé, **une formation / information de base s'impose**, dans une perspective de conscientisation sur l'importance de l'environnement dans la durabilité de leurs propres activités.

Le secteur privé comprend aussi des micro-entreprises, à caractère familial ou autre, qui relèvent du secteur informel de l'économie. Elles sont caractérisées par le manque de capitaux, l'absence de tenue de comptabilité complète, et sont partiellement ou totalement en dehors du système fiscal. Ce qui nous intéresse ici est que certaines de ces micro-entreprises, par la nature de leurs activités, participent à la pollution et à la dégradation de l'environnement, comme, par exemple, celles qui travaillent dans le bâtiment, la mécanique (réparations de véhicules, tôlerie...), la métallurgie, les tanneries, etc. Les dégâts en matière de pollution et de génération de déchets solides ou liquides sont importants si on considère le nombre de ces unités et leur répartition dans toutes les agglomérations.

Il est évident que ces micro-entreprises se situent en dehors du système de mise à niveau environnemental ou des mesures incitatives, etc. Des voies de sensibilisation adaptées sont à explorer à leur égard, et qui peuvent prendre la forme de sensibilisation *via* les mass media, par l'intermédiaire des ONG locales, ou par d'autres moyens adéquats.

IV. Conclusions

Les activités d'ESE menées par les différents acteurs touchent à une large panoplie de thématiques, qui sont en relation avec l'aggravation des phénomènes de désertification, de changements climatiques ou de dégradation de la biodiversité sous l'effet des activités humaines. Globalement, elles portent sur (i) la gestion des **ressources naturelles** (eau, composantes de la biodiversité, sol, air,...) (ii) la sensibilisation sur les effets néfastes sur la **qualité de l'environnement** et le cadre de vie (pollutions, déchets solides et liquides...) et (iii) la rationalisation de **l'utilisation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables**.

Compte tenu de la diversité des domaines concernés et des publics ciblés, les programmes et les actions relatifs à l'E/S E sont, par leur nature, généralement menés selon **différentes formes de partenariats**, simples ou multiples, entre les acteurs du secteur public, du milieu associatif et du secteur privé, partenariats dans lesquels chaque acteur contribue à diverses échelles spatio-temporelles.

Les partenariats entre les différentes catégories d'acteurs **sont stimulés par la coopération internationale** qui joue un rôle déterminant en matière d'appui technique et financier.

Globalement, on peut avancer que les activités menées **ont permis de progresser** dans le niveau d'information environnementale du citoyen moyen, si l'on se réfère au même état d'il y a quelques décennies. Les niveaux d'engagement sont cependant très diversifiés, et **il manque des indicateurs précis pour évaluer le degré d'efficacité des efforts dans les changements de comportements** des différentes couches de la société vis-à-vis de la responsabilité environnementale. La pauvreté, conjuguée à l'analphabétisme, constituent un handicap majeur pour faire participer une bonne partie de la société au processus d'ESE.

Un des principaux constats issus du diagnostic effectué à l'échelle nationale en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (ESE), porte sur **la nécessité de privilégier une vision intégrée, dans la perspective d'une stratégie cohérente**, dont les objectifs et les actions transcendent le cadre de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des trois Conventions des Nations Unies, à savoir celles de la Biodiversité, Changements Climatiques ou Lutte contre la Désertification. Toute stratégie cohérente d'ESE doit en effet envisager la question environnementale dans sa globalité et sa complexité ; autrement dit, il s'agit de **raisonner en termes de développement durable**, en tenant compte de la notion tridimensionnelle de l'environnement, à la fois éco systémique, socio-économique et culturelle. Entre ces différents constituants, extrêmement divers, s'établissent des rapports interactifs, chacun agissant directement ou indirectement sur les autres.

Dans cette approche intégrée, il ya lieu de faire un effort de distinction entre d'une part, les **programmes d'éducation environnementale (EE)**, qui visent les jeunes en tant que cible réceptrice principale, pour un investissement à moyen long termes, et, d'autre part, les **programmes d'actions de sensibilisation (SE)**, dont les populations cibles sont très larges, et aussi diversifiées qu'hétérogènes (milieux urbain / rural / femmes / industriels et chef d'entreprises, etc.). **Les actions de SE nécessitant des messages appropriés, bien ciblés et convenablement médiatisés.**

La vision intégrée devrait tenir compte aussi de la dimension régionale et territoriale dans les politiques et les approches en matière d'ESE. Dans cette optique, le rôle des Agences régionales de développement économique et social (ADS, APDN, ADSS..), des conseils régionaux et des collectivités locales est destiné à prendre de l'ampleur, en particulier dans la stimulation des partenariats à l'échelle locale et régionale, l'appui aux cadres de concertation et dans la mise en œuvre concertée.